Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n°154 -2026
Point 4.9.6.6

Point 4.9.6.6 de l'ordre du jour
Tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (rectificatif)

EXPOSE DES MOTIFS :

Les étudiants en DU Cursus master ingénierie (CMI) doivent s'acquitter des droits correspondant aux droits nationaux pour les cursus ingénieur. Ces derniers s'élevaient à 628 € en 2025-2026 mais les droits nationaux ayant augmenté pour 2026-2027, ces derniers s'élèvent dorénavant à 628 €.

Les montants qui ont été approuvés en CFVU en mai dernier ne sont donc plus valides. Les droits spécifiques des DU CMI sont impactés pour 2026-2027 et doivent être revus à la hausse.

Pour les L1, L2 et L3, les droits spécifiques s'élèvent désormais à 372 € (au lieu de 370€).
Pour les M1 et M2 ils s'élèvent désormais à 295 € (au lieu de 294€).

Cela concerne le DU CMI - Informatique, systèmes et réseaux et le DU CMI - Informatique, image, réalité virtuelle, interactions et jeux

La CFVU du 30 juin a approuvé avec 19 voix pour et 14 abstentions.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, Vice-présidente Formation

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2026-2027 et renouvellements des formations diplômantes de l'UFR Mathématique et informatique proposées hors SFC (rectificatif).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

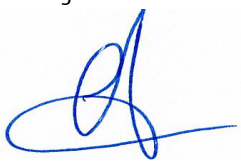

Valérie GIBERT